



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **15 décembre 2020**Date d'affichage : **15 décembre 2020**

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Agoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Claude DESNIER
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Absents :

Stéphane HOUSSIER
Guillaume LAURENT
Pierre LYAN
Matéo MOREL

Secrétaire de séance : Pascal LABBE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-156 : DESIGNATION DE DELEGUES AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU PAYS
VICHY-AUVERGNE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le conseil d'administration de l'association Pays Vichy-Auvergne a constitué un conseil de développement à l'échelle du Pays. Le conseil de développement travaille sous forme de groupes projets.

Pour la communauté de communes Plaine Limagne, il faut désigner 6 délégués.

Rappel: les conseillers communautaires de l'EPCI concerné ne peuvent être membres du conseil de développement

Le conseil de développement est consulté sur :

- l'élaboration du projet de territoire,
- les documents de prospective et de planification résultant de ce projet
- la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

C'est un rôle consultatif qui est imparti au conseil de développement avec un champ d'intervention plus ou moins important selon les domaines supplémentaires dont il se saisit.

Ses propositions et consultations n'aboutissent pas à l'adoption de délibérations par le conseil communautaire, mais elles peuvent contribuer à préparer en amont des décisions de façon concertée.

Le conseil de développement peut décider de s'autosaisir lui-même de toute question intéressant le territoire pour lequel il a été institué et ainsi être force de propositions dans la construction des politiques publiques pour lesquelles il sera amené à donner son avis.

Le conseil de développement doit par ailleurs établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'EPCI.

Le conseil de développement est tenu d'élaborer un règlement intérieur prévoyant notamment la fréquence des réunions, les règles relatives à la présidence et au fonctionnement du bureau, à la préparation des séances, à l'éventuelle répartition du conseil en groupes de travail, aux modalités de réunion et de suivi des travaux.

Lors du conseil communautaire du 08 décembre dernier seul 2 délégués ont été désignés :
M. Patrick GAGER et M. Bernard FERRIERE.

Monsieur le président propose de compléter la délibération n°2020-127.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de désigner les représentants ci-dessous pour la communauté de communes Plaine Limagne au sein du conseil de développement au Pays Vichy-Auvergne.
- Patrick GAGER
- Xavier CHOCHÉYRAS
- Alain PERROUX
- Bernard FERRIERE
- Amélie LAMIRAND BUFFET
- Christiane VIAN

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 22/12/2020
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

